

Postulat: Des installations sportives de qualité, accessibles au grand public dans les quartiers avoisinants les plaines du Loup !

A la fin mars 2025, la presse s'est fait l'écho d'incivilités et d'un sentiment de frustrations d'une partie des jeunes habitantes et habitants des quartiers avoisinants les Plaines-du-Loup<sup>1</sup>, regrettant que la construction de l'écoquartier ait mené à la disparition d'infrastructures collectives, notamment les terrains de foot en plein air des Bossons..

Cette situation a également donné lieu à une interpellation urgente au Conseil communal qui a été traitée le 8 avril 2025<sup>2</sup>. La Municipalité a affirmé dans ce cadre que les préoccupations des habitantes et habitants n'étaient pas réellement fondées, dans la mesure où selon-elle, de nombreuses installations sportives et notamment des terrains de foot resteraient accessibles en dehors des heures d'utilisation par les clubs (fut cité en tant que « terrains de football extérieurs en libre accès : le centre sportif de la Tuilière, le terrain de foot du Bois Mermet, du Parc du Loup, du Petit Flon ainsi que le terrain dit du hockey au Stade Olympique de la Pontaise)

Constatant, après vérification sur place que les horaires ainsi que les règles d'accès des terrains susmentionnés ne sont aucunement indiqués sur place et que le site internet de la ville détaillant les infrastructures sportives<sup>3</sup> ne montre aucune trace de terrains de foot en accès libre et gratuit dans le quartier hormis celui du Petit Flon, ce postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité :

1. De réaliser un inventaire des infrastructures sportives à disposition du public dans les quartiers avoisinant les Plaines-du-Loup ;
2. De faire figurer systématiquement les conditions ainsi que les horaires d'accès aux installations directement à l'entrée de celles-ci ;
3. De mettre à jour le site web des installations sportives de la Ville pour qu'il détaille systématiquement les horaires et les règles d'accès des installations partiellement accessibles au public ;
4. D'analyser en détail si l'offre publique en infrastructures sportives et notamment en terrain de foot en plein air, correspond aux besoins du quartier et de planifier la réalisation d'installations supplémentaires en cas de déficit, notamment dans le cadre de la deuxième étape des Plaines-du-Loup



Johann Dupuis

<sup>1</sup> Cf. <https://www.24heures.ch/plaines-du-loup-a-lausanne-lideal-de-mixite-sociale-se-fissure-890621448877>

<sup>2</sup> Interpellation urgente de Léonie Kovaliv et consorts. (8 avril 2025) Ecoquartier des Plaines-du-Loup : les quartiers voisins ne doivent pas être oubliés.

<sup>3</sup> <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/sport-pour-tous/installations-sportives/liste-installations-sportives.html>